



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE de L'APRSM

mercredi 2 août 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'APRSM (Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau) a été régulièrement convoquée, conformément aux statuts, pour le mercredi 2 août 2023 à la salle municipale « Tir au Vol » avenue du Parc à Arcachon.

- une convocation en date du 14 juillet 2022 a été envoyée à tous les adhérents par mail ou courrier.
- un avis a été diffusé via « La Lettre du Moulleau » N° 21 et le site internet de l'association : aprsm.fr

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 2022. PV visible sur le site de l'association aprsm.fr
- Rapport moral du Président et approbation des actions menées et en cours
- Rapport financier et approbation
- Élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration et renouvellement du tiers sortant
- Présentation des sujets d'actualité et questions des adhérents.

A 10 h 00, le président Bertrand Béranger ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire devant 84 adhérents présents ou représentés et sur les 113 adhérents à jour de leur cotisation. Le quorum statutaire étant atteint l'AGO peut donc délibérer valablement. (Statuts : Art.11 quart des adhérents)

Le président remercie tous les participants de leur présence et les invite à partager huîtres et vin blanc en fin d'AG.

Le président informe de la publication en juillet par la SHAAPB et l'ASSA du livre : « A la découverte du Moulleau un « village » à Arcachon » - livre disponible à l'achat sur place (6 €)

Le président remercie Monsieur SCAPPAZZONI de sa présence et annonce l'arrivée de Monsieur le Maire vers 11 heures.

Le Président fait part du décès de Françoise BRANGER en avril 2023, Présidente de BAE (Bassin d'Arcachon Ecologie) très impliquée dans la préservation de la forêt et de l'environnement du Bassin, et du décès brutal de Bernard PLAN, fin juillet 2023, ancien président de l'ASSA, Bernard PLAN assurait le suivi des autorisations d'urbanisme pour l'ASSA et l'APRSM.

Le président rappelle les objectifs de l'APRSM, la préservation, au Moulleau, de la qualité du site et d'un certain art de vivre - Il présente son rapport moral avec l'énumération des actions menées depuis l'AG 2022.

. L'APRSM est membre du CA de l'ASSA (Association de Sauvegarde du Site d'Arcachon) et membre de la CEBA (coordination écologie Bassin d'Arcachon) L'APRSM est en relation avec d'autres associations d'Arcachon : Val des Abatilles et SASSEC (quartier de la Chapelle) et souhaite relancer sa relation avec l'ADPPM (Pyla)

. L'APRSM réunit son CA tous les 2 mois .

. L'APRSM publie 2 fois par an, « La Lettre du Moulleau » en hiver, à Noël et en été, début juillet

. L'APRSM a participé à la réunion de présentation du SCoT par le SYBARVAL en mai 2023 – projet qui sera soumis à enquête publique en septembre 2023. Le SCoT va s'imposer aux 17 communes du Bassin d'Arcachon une diminution importante des possibilités d'artificialisation des sols : 800 Ha pour les 10 prochaines années contre 1600 Ha pour les 10 dernières années. Le SCoT impliquera une modification/mise en cohérence du PLU des communes. Lors de la révision du PLU, l'APRSM demandera que la surface d'emprise au sol des piscines soit prise en compte de le calcul de l'emprise au sol des constructions – La densification actuelle des constructions sur les parcelles inférieures à 1000 m2 entraine trop souvent l'abattage de pins et de grands arbres et diminue notablement la densité du couvert végétal au-dessus du quartier du Moulleau.

. 4 membres de l'APRSM participent aux « ateliers citoyens » organisés par la mairie.

. 2 membres de l'APRSM ont participé à la réunion de quartier à l'automne 2022

. 3 membres de l'APRSM ont participé à la balade citoyenne organisée par la Mairie le 19 avril



. L'APRSM a proposé l'aménagement d'une plateforme pour faciliter l'accès au bus BAÏA à l'arrêt du Moulleau – la plateforme a été réalisée début juillet 2023.

. Avec le concours de l'ASSA, l'APRSM assure un suivi des autorisations d'urbanisme : PC, DP, abattage des arbres, etc.

- L'APRSM et le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Voile au Vent ont déposé un recours gracieux demandant au maire de retirer sa décision pour le PC délivré au 12 avenue Notre Dame des Passes. PC délivré avec dérogations qui nous semblaient devoir être plus amplement justifiées ; notre demande a été rejetée par la Mairie. L'APRSM et le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Voile au Vent ont décidé de ne pas poursuivre au TA ; mais à la suite de ce recours, 2 nouveaux PC ont été déposés.

- L'APRSM est intervenue par des courriers simples auprès du service Urbanisme :

- pour le PC délivré au 18 de l'avenue Gabriel d'Annunzio – PC délivré avec une hauteur de construction non en adéquation avec l'environnement proche – PC délivré aussi avec une autorisation d'abattage de 2 pins ; mais au final une autorisation donnée dans un 2ème temps pour l'abattage de 6 pins. La Ville demandant en compensation la replantation de 2 pins de 8 m de haut ... L'APRSM continuera à suivre ce dossier.

- pour le terrain en pointe à l'angle de l'av. Saint Dominique/av. Saint Antoine de Padoue, l'APRSM est intervenue par un courrier simple auprès de la Ville pour signaler le dépérissement d'un grand pin (attaque de scolytes) possiblement en rapport avec la réalisation de travaux. Depuis, une seconde piscine a été construite, une des villas a été vendue, et l'autre est louée à la semaine toute l'année.

- pour l'Hôtel Yatt où des travaux étaient entrepris sans affichage et sans autorisation ; une DP a été depuis établie. Idem pour le nouvel établissement « *Gamins des sables* » : modification de façade réalisée sans autorisation et/ou sans affichage, peut être contesté pendant 6 ans.

. L'APRSM est intervenue par des courriers simples auprès du Cabinet du Maire :

- pour une question sur l'autorisation donnée d'Occupation du Domaine Public (ODP) au « Bar de l'Oubli » pour l'installation d'un « barnum » dans la perspective de l'église et de la jetée – l'APRSM y voit une atteinte au site

- pour proposer des aménagements visant à améliorer les circulations des piétons et des vélos au centre du Moulleau : fin de piste cyclable, stationnement des vélos et motos, aires de livraison pour camions.

- pour proposer un ré-aménagement de la place des Arbousiers : amélioration de l'accès piétons à la plage. (accès séparé de l'accès des voitures au parking), aménagement d'une aire pour stationnement des vélos, demande d'une implantations des cabanes qui préserverait la perspective et la vue sur le bassin depuis l'allée des Arbousiers, limitation de l'emprise des terrasses du Bikini (pas d'empiétement sur la voie des piétons devant la mer.

- L'APRSM a suivi l'installation de la nouvelle cabane prévue à destination des MNS, mais finalement occupée par une association formant des sauveteurs. Pour mémoire le PC de cette cabane a un caractère précaire.

1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 août 2022

Le compte rendu de L'AG 2022 est approuvé à l'unanimité

2 - Rapport moral du Président et approbation des actions menées et en cours

Approuvé à l'unanimité

3 - Rapport financier et approbation

Compte de résultats mis en fin de CR

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité
Quitus est donné au trésorier

4 - Élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration et renouvellement du tiers sortant

Ne se représente pas : Pascale THIBAUD
Christine GAUMERAI est réélue à l'unanimité.

Nouveaux membres élus à l'unanimité :
Victor PERY coopté en 2022,
Vincent MERLAUT,
Philippe BOURGEOIS



Le président Bertrand BÉRANGER est en fin de mandat.
L'élection d'un nouveau président est en vue.

5 - Présentation des sujets d'actualité et questions des adhérents.

Bertrand Béranger liste les questions posées par les adhérents.

- Arrivée de Monsieur le Maire d'Arcachon, Yves Foulon à 11 h 00 -

Monsieur le Maire salue le Président, les membres du CA et l'assemblée.

Bertrand Béranger propose de démarrer la séance des échanges avec l'assemblée et donne la parole à Monsieur le Maire

Le maire présente la nouvelle maison du Moulleau « M'Moulleau » (ancienne poste) et invite l'assemblée à la visiter. Il confirme que le service postal est maintenu avec l'installation prochaine d'un automate et la présence d'un agent municipal pour des envois numérisés.

Concernant les difficultés de circulation des piétons et des vélos au centre du Moulleau

Réponse du maire : *Personne n'a de solution qui trouve un agrément collectif, notamment pour l'aménagement d'une piste cyclable entre allée Notre Dame des Passes à l'allée Risque-tout devant « CHAI TONY » et les Délices glacées. Le maire fait observer que l'aménagement d'une piste cyclable en parallèle au boulevard de la Côte d'argent par la rue Louis Garros, serait au détriment du stationnement et donc des commerçants du Moulleau.*

Concernant la plage des arbousiers

Question sur l'interdiction du stationnement des dériveurs sur la plage par la DDTM,

La mairie l'a appris par la presse. Pour le maire ce n'est pas un sujet. Les dériveurs peuvent rester.

Question sur l'installation d'une nouvelle cabane à usage d'une association formant des MNS

Le président informe l'assemblée que le PC « précaire » délivré pour cette installation fait l'objet d'un recours contentieux déposé par l'ASSA. *Le maire déplore que ce contentieux soit fondé sur le défaut d'affichage.*

Le président redit l'objectif de l'APRSM qui est la requalification des aménagements de cette place avec la création d'un meilleur accès piétons à la plage (indépendant de l'accès des voitures), l'installation d'une aire pour stationnement des vélos, l'arrêt de l'extension des terrasses du Bikini, un meilleur visuel sur le bassin depuis l'allée des Arbousiers, une rénovation du parking qui pourrait être ombragé avec des plantations d'arbres. *Monsieur le Maire répond favorablement pour un examen de toutes propositions. L'association et la Mairie peuvent travailler ensemble.*

Concernant la Plage Montaut

Une adhérente s'étonne du remplacement de l'égout ancien maçonné par une simple conduite PVC peu agréable à regarder et glissante pour les enfants – *Monsieur le Maire note favorablement cette observation et transmettra à ses services.*

Il est signalé la présence de gravats sur la plage (notamment à la descente) résultant à priori des travaux réalisés pour le remplacement de l'égout. A noter que des nouveaux panneaux de signalisation égout et épi ont été posés après intervention de notre association auprès du SIBA.

Concernant l'accès à la Plage en bout de l'avenue Saint François Xavier

Un adhérent demande la réfection de la descente d'accès à la plage – pour faciliter l'accès aux personnes âgées il propose aussi l'installation de bancs de repos pour les personnes âgées, notamment devant l'école du Moulleau qui pourraient ainsi servir de bancs d'attente pour la sortie des élèves. *Monsieur le Maire regardera la faisabilité de ces demandes.*

Taxis

Interrogé par un adhérent sur le constat du service défaillant des taxis : disponibilité, sérieux et amabilité

Monsieur Foulon répond que le sujet dépasse les prérogatives du maire. La Mairie a juste la compétence de délivrer de nouvelles licences. Néanmoins ce sujet Taxis semble préoccuper les élus.

Moustiques

Interrogé par un adhérent sur la prolifération des moustiques, *le maire reconnaît un inconfort qui va crescendo, et que c'est un problème qui dépasse largement la commune d'Arcachon. Le SIBA a organisé un concours pour solutionner cette nuisance; aucune réponse n'a été reçue et l'interdiction des épandages demeure.*

Stationnement payant

Mise en place d'un stationnement payant rue Louis Garros du 01/07 au 31/08. Ce dispositif a vocation à s'étendre sur le quartier du Moulleau pour éviter les voitures ventouses. Il existe une carte résident (0,5 euros/jour).



Eclairage

Une adhérente demande que l'éclairage de nuit soit prolongé au-delà d'une heure du matin, pour la sécurité des jeunes. *Le maire maintient explique les motivations environnementales (économie d'énergie) et maintiendra cet horaire*

Question sur la consultation des dossiers PC et DP en Mairie

Un adhérent signale un problème lié au délai de prise d'un RDV sur le site internet de la Mairie pour consultation d'un dossier de PC ou de DP - dispositif rendu obligatoire depuis peu - ne permettant pas toujours l'accomplissement du délai des 2 mois permettant un éventuel recours.

Monsieur le Maire conseille – pour seule réponse - de s'organiser en conséquence de ce dispositif de prise de RDV

Avenue Notre Dame des Passes

L'APRSM rappelle sa demande : les emprises des cafés et restaurants ne doivent pas se faire au détriment de la circulation des piétons et de leur sécurité : notamment pour les enfants, les familles avec poussettes, les personnes âgées et les PMR. *Réponse de Monsieur le Maire : on fait au mieux pour satisfaire tout le monde*

Les ODP sont données à l'années – les bars et restaurants n'ont pas obligation de démonter leurs installations en terrasse hors période estivale : Bar de l'Oubli, PP, le Bikini

Un adhérent fait observer au maire que le gérant de « Fernande » ouvre un nouvel établissement « Gaston » alors que de nombreuses anomalies ont été observées pour les 2 établissements : travaux sans autorisation, non-conformité sanitaire, nuisances ... *Monsieur le Maire conseille à l'adhérent de saisir les services administrations et juridictions compétentes ...*

SCoT et PLU

Commentaires de Monsieur le Maire :

Le SCoT sera soumis à une enquête publique en septembre, et pourra être voté entre janvier et le printemps 2024. Le projet de SCoT a été approuvé par les 17 communes du Bassin. Sur les 800 Ha qui seront artificialisés dans les 10 prochaines années, Arcachon est la commune qui sera le moins impactée, car il ne reste pas d'espace à urbaniser ; cela ne va donc rien changer. Donc pas de modification du PLU en vue.

Le président fait observer que les rénovations et les constructions nouvelles s'accompagnent maintenant toujours de la construction de piscines trop souvent causes d'abattage des pins; l'APRSM souhaite que l'emprise au sol de la piscine soit comptabilisée dans le calcul de l'emprise au sol des constructions dans un PLU révisé ; ce sera au choix : une piscine ou une chambre.

Le maire répond qu'il n'a pas l'intention de changer la réglementation pour les piscines ; les espaces plantés sur Arcachon restants suffisamment importants. ...

Pistes cyclables et sécurité

Une adhérente demande que la végétation ne soit pas au détriment de la visibilité et de la sécurité sur les pistes cyclables, visibilité des panneaux notamment boulevard de la Côte d'argent. *Observation notée par Monsieur le Maire*

Domaine de la Dune


Un adhérent riverain du « Domaine de la Dune » signale le mauvais état des grands pins à l'arrière du Domaine; dépérissement de grands pins dus aux attaques de scolytes. L'adhérent précise avoir saisi le direction de l'établissement du Domaine de la Dune. De nombreux pins ont été abattus mais laissés en place. L'adhérent interroge le Maire sur cette information et sollicite aide et intervention pour enrayer cette dégradation de la forêt. *Monsieur le Maire confirme être informé et informe l'assemblée de la tenue d'une réunion sur ce sujet avec la Direction du « Domaine de la Dune » courant septembre.*

Le président signale un débroussaillage réalisé - sans soin - à l'entrée dans la forêt, au bout de l'avenue de la Mer; lieu de promenade fréquenté par les habitants du Moulleau.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assemblée et lève la séance à 12 h 15

Béatrix Kressmann

Secrétaire

P.O.
BERTRAND BÉRANGER


Bertrand Béranger

Président



